



**FORMEZ-VOUS AUX FONCTIONS
D'ANIMATEUR ET DE DIRECTEUR
EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**



Formation Générale BAFA – 23 au 30 octobre 2021 //Bordeaux

FICHE D'INSCRIPTION

Dossier à imprimer et envoyer à :
FSCF NOUVELLE AQUITAINE
2 avenue de l'université – 33400 TALENCE
Infos : fscf.nouvelle.aquitaine@gmail.com
09 81 97 47 44 (mardi matin et jeudi)

FORMATION SOUHAITÉE

- BAFA formation générale
- BAFA approfondissement

La formation se déroule du **23 au 30 octobre 2021**

À l'Union St Bruno, 49 rue Brizard --- 33000 BORDEAUX

En ½ pension de 9h à 17h (attention ces horaires sont indiqués à titre indicatif, les horaires exacts vous seront communiqués avec la convocation au plus tard 10 jours avant le début du stage.)

Photo
(facultatif)

Tarifs
//430 euros
//410 euros pour les licenciés de la Fédération Sportive et Culturelle de France et les adhérents de l'Union St Bruno

OBLIGATOIRE : N° d'inscription Jeunesse et Sport
(Obtenu après inscription en ligne sur www.bafa-bafd.gouv.fr)

ÉTAT CIVIL

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Date de naissance : / /

N° Sécurité Sociale :

Je suis membre d'une association FSCF Oui Non

Numéro de licence :

Je suis adhérent de l'Union St Bruno Oui Non

Je bénéficie d'une prise en charge financière Oui Non

Organisme : Montant : €

ACCORDS ET AUTORISATIONS

À REMPLIR PAR TOUS LES STAGIAIRES

Je **soussigné(e)** (père-mère-tuteur légal-stagiaire majeur)
accepte les conditions générales de vente et autorise Mr / Mme

à s'inscrire au stage BAFA (type)
se déroulant du / / au / / et à pratiquer toutes les
activités prévues lors du stage,

à voyager seul(e) pour se rendre sur le lieu du stage et en revenir,

à voyager seul(e) en cas de renvoi décidé par le directeur de la session,

à être véhiculé par la FSCF,

AUTORISE TOUT MÉDECIN RESPONSABLE, LE CAS ÉCHÉANT :

à prescrire de toute urgence tout traitement médical,

à faire hospitaliser et pratiquer toute intervention chirurgicale, rendue nécessaire par l'état de
santé de mon fils ou ma fille. Dans ce cas, je m'engage à rembourser intégralement la FSCF
des frais avancés,

AUTORISE LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE :

à utiliser l'image de mon enfant à des fins de communication interne et externe, sur de multiples
supports (plaquettes, sites internet institutionnels, affiches, flyers, clips...)

à diffuser les coordonnées de mon fils, ma fille aux autres stagiaires, afin d'organiser
éventuellement un co-voiturage,

à utiliser les coordonnées téléphoniques de mon fils, ma fille pour le (la) tenir informé(e)
d'actualités concernant l'animation (Newsletters, offres d'emplois...).

Fait à,
le / /

Signature

ALLERGIES OU RÉGIMES ALIMENTAIRES SPÉCIFIQUES :

DOSSIER À RENVOYER COMPLET

Constitution du dossier

Fiche d'inscription Photo (Facultatif) Fiche « Accords et Autorisations »

Paiement par chèque : 430 euros (ou 410 tarif FSCF/ St Bruno)
Possibilité paiement en 5 chèques avec date encaissement au dos. Photocopie papier d'identité

CADRE RÉSERVÉ À LA FSCF

Dossier reçu le / / Complet En attente Refusé

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription et suivi administratif de votre dossier

A réception du dossier d'inscription, l'organisateur fait parvenir au stagiaire un accusé de réception mentionnant l'état du dossier (validé, en attente ou refusé). Dans la semaine précédant le stage, une convocation est transmise au stagiaire indiquant le lieu, les horaires, le matériel à apporter. Sur demande, le stagiaire reçoit une attestation de présence à la formation.

Modalités de paiement

Les tarifs présentés sont fixes et valables pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2021. Les devis et factures peuvent être édités sur demande du stagiaire. L'acompte d'un montant de 150€ sera versé à l'inscription et pourra être encaissé dans les 5 jours ouvrés suivant la réception.

L'organisateur accepte plusieurs paiements, à la condition que l'ensemble du solde soit en possession de l'organisateur au premier jour du stage.

Les paiements peuvent se faire par chèque libellé à l'ordre de l'organisateur dont le nom est précisé sur le calendrier de formation ou en espèces. Pour tout autre dispositif de paiement voir directement avec les services de l'organisateur.

Désistement du stagiaire

Conformément à l'article L114-1 du Code du Commerce, il est important de souligner que l'inscription est assortie d'un acompte et qu'en conséquence, en cas de rétractation du stagiaire ou de son représentant légal, l'organisateur se garde le droit de lui demander en sus de la perte de celles-ci, le paiement de dommages et intérêts supplémentaires.

Avant le début du stage :

- Lors d'un désistement 15 jours ouvrés avant la session, la totalité de l'acompte sera rendu au stagiaire.
- Lors d'un désistement intervenant entre 15 jours et le premier jour de la session de location, le montant de l'acompte est totalement dû et l'organisateur se réserve le droit de facturer le montant correspondant aux frais d'hébergement et de restauration.

En cours de stage :

- Lors d'un départ pendant un stage, la totalité de la somme reste due à l'organisateur. Si ce départ est lié à un motif spécifique (ex: décès d'un proche ou état médical ne permettant pas de poursuivre la session), l'acompte reste acquis et un forfait équivalent à 70€ par jour commencé est facturé.

Annulation d'une session

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session ou en annuler les modalités d'organisation (dates, lieu, type de session, thèmes...). Dans ce cas, les participants sont informés par courrier ou téléphone dans les plus brefs délais et l'organisateur propose aux participants une solution personnalisée. En cas de report de la session, le tarif réduit est appliqué systématiquement à tous les stagiaires.

Dans le cas où aucune solution n'est trouvée entre les deux parties, l'acompte versé par le stagiaire sera remboursé intégralement par l'organisateur.

Avances de frais médicaux

Lorsque cela est nécessaire, l'organisateur avance les frais médicaux nécessités par l'état de santé d'un stagiaire mineur. Le remboursement de ces frais se fait alors le dernier jour, auprès du directeur du stage.

Horaires et rythmes des sessions

Se former au BAFA et à l'animation volontaire - même occasionnelle - nécessite une grande disponibilité. De façon à faire vivre aux stagiaires une situation la plus réelle possible, l'organisateur propose un rythme identique à celui d'un Accueil Collectif de Mineurs. De ce fait, les journées de formation débutent à 9h00 et se terminent à 19h30 (sous réserve de modification) pour les sessions en demi-pension, et après la veillée pour les sessions en internat (environ 23h). Lors de sessions en demi-pension, des temps d'animation peuvent être organisés en soirée, à la demande des équipes de formation. La participation à tous les temps de travail est obligatoire et un retard ou une absence peut justifier un renvoi de la session et/ou d'une appréciation non-satisfaisante.

Respect du règlement intérieur de la session

Tout manquement grave à la discipline, mettant notamment en danger la sécurité physique, affective ou morale d'un ou plusieurs stagiaires, sera signalé à la famille ou au responsable légal et au BAFA. Le renvoi du stagiaire peut alors être prononcé. Dans ce cas, la totalité du paiement reste acquis à l'organisateur et les frais occasionnés par le retour du stagiaire à son domicile sont à la charge de la famille ou du tuteur légal. Par ailleurs, conformément aux dispositions légales en vigueur, tout acte répréhensible pénalement fait l'objet d'un signalement aux autorités compétentes (forces de police, douanes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

Les stagiaires restent responsables de leurs affaires personnelles pendant les formations. En conséquence, l'organisateur déclinera toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable BAFA pour permettre la notification d'inscription et de convocation à la formation. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires qui permettront le déroulé de la formation et seront conservées pendant trois ans pour le BAFA et 5 ans pour le BAFA. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données et ce conformément à la loi du 06 Janvier 1978 Informatique et libertés. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le gestionnaire de la formation BAFA ou BAFA.